L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1846.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance $12
[illegible] $5
[illegible] sa souscription, sans donner avis par écrit, [illegible] avant l'expiration.

ANNONCES.—[illegible] piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue [illegible] première insertion, et cinquante cents [illegible] subséquente. Aucun avis ne [illegible] pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES ne doivent paraître que par intervalles [illegible] par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES [illegible] la durée de l'insertion [illegible] pendant un mois, et devront être [illegible].

[illegible] les souscripteurs ont avis est limité aux [illegible] de la ligne de leurs affaires. [illegible]

OFFICIEL

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé [illegible] soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication [illegible] l'année entière 1846, de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nouvelle-Orléans, 25 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LA BALIZE. Fort Jackson [illegible] les ports intermédiaires. Le paquebot à vapeur MUSIC, devant [illegible] WAVE.
[illegible]
A. LAROSE & Co.
71 Vieille Levée.

[illegible] ANDRY [illegible] BELLE CREOLE

POUR LAFOURCHE, Plaquemine, Baton Rouge, Bayou Sara, et tous les [illegible]. Le vapeur ST. LANDRY [illegible]
[illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

[illegible] RÉGULIER [illegible] capitaine J. W. [illegible]
[illegible]
[illegible] BURGESS & Co. Agents, 61 Vieille Levée.

[illegible] ENTREPRISE [illegible]
[illegible]
ROBERT MURPHY
No. 62, Vieille Levée.

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.
[illegible] FAME [illegible]
BEAUFORT & LANDRY [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]
[illegible] WOODRUFF [illegible]

POUR NEW-YORK. [illegible]
J. W. STANTON & Co.

POUR CHARLESTON ET SAVANNAH. La goélette HENRY JENKINS [illegible]
[illegible] 50 Magasin.

POUR NEW-YORK. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR MATAGORDA. [illegible] DONNELL [illegible]
A. LAROSE & Co.
71 Vieille Levée.

POUR LA HAVANE. [illegible]
[illegible] 26 Vieille Levée.
[illegible] SIMMONS [illegible]

POUR COWES [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR BRÊME. Le navire NORFOLK [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR ANVERS. [illegible]
LEVI H. GALE.
93 Commune.

POUR ROTTERDAM. [illegible]
L. H. GALE.
93 Commune.

POUR LIVERPOOL. Le navire [illegible]
L. H. GALE.
93 Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible] ONECO. [illegible]
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement [illegible] WARREN, capitaine Taylor, [illegible] s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR MARSEILLE. [illegible]
TH. BAILLY BLANCHARD,
30 rue de la Douane.

POUR MARSEILLE. Le navire [illegible]
AUG. MOLIER,
90 rue St Louis.

[illegible]
FROST & Co. 23 [illegible]

F. L. BOURNOS, CHIRURGIEN DENTISTE, [illegible]

WILLIAM DAVIDSON & Co., AGENS ET COMMISSIONNAIRES [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—SEPTEMBRE 1846.

[illegible] les personnes dont les noms suivent:

[illegible]	Lucas, Jules
[illegible]	Leroy, le capitaine
[illegible]	Landrin, Auguste
	M
[illegible]	Mazou, Pierre
[illegible]	Magne, Williams
[illegible]	Mard, dit Lamare
[illegible]	Mounet, Lame, Charles
[illegible]	Massel, fils
[illegible]	Margot, Charles
	P
[illegible]	Petit, François
[illegible]	Petre, Elisabeth
	R
[illegible]	Richard, Jacques
[illegible]	Robert, Pierre
[illegible]	Rousselin, [illegible]
[illegible]	Ricard, Joseph
	T
[illegible]	Tronchery, Emile
	V
[illegible]	Vincent, Ferdinand

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Rampart et St. Pierre, est ouverte tous les jours de [illegible] heures du matin à trois heures de l'après midi.

CIGARES.—[illegible] meilleures marques Regalias [illegible] à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
4 août. 34 Vieille Levée.

CHAMPAGNE [illegible] Marquis de Lorme et [illegible]
RAYMOND CAHUZAC,
4 août. 34 Vieille Levée.

TABAC en feuilles de la Havane, tripes et capes, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
4 août. 34 Vieille Levée.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.

72 caisses en débarquement de la barque Tennessee, à vendre par
R. G. HOBBS, 12, Douane.
4 août.

SUCRE HAVANE.—350 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par
L. CANTIN, 42 Gravier.
25 août.

RAISINS.—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par
L. CANTIN,
25 août. 42 Gravier.

RAISINS.—120 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par
L. CANTIN,
20 juil. 24 Gravier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Le 4 septembre 1846.

☞ Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de $3 30 par baril, les boulangers donneront, conformément au tarif, 42 onces de pain pour 10 cents, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 7 sept. 1846.

Les pains de seconde qualité ou de trois pour 10 cents pèseront vingt cinq pour cent en sus, c'est à dire 52½ onces.

4 sept. A. D. CROSSMAN, Maire.

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1846.

ECOLES PUBLIQUES.

Quelle est la situation des Ecoles publiques de la Première Municipalité? Quelle en est l'organisation actuelle? Quels sont les défauts qu'on y a signalés? Quelles améliorations compte-t-on y introduire? A quel point y sont portées les études? Quels résultats positifs a-t-on obtenus jusqu'à présent, et quels sont ceux qu'on a droit d'espérer pour l'avenir? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles le public comptait trouver une réponse dans le Rapport annuel du Surintendant des Ecoles; malheureusement son attente, comme la nôtre, a été complètement déçue: Le document que nous avons publié hier, ne nous donne guères, au lieu des faits dont nous avions besoin, que des considérations générales qui peuvent être fort justes et fort élégamment dites, mais qui ne nous apprennent exactement rien. Ce qu'il nous fallait, ce n'était point un hommage à la "pensée libérale" qui a créé les Ecoles publiques; c'était tout simplement un tableau net, complet et intelligible de ces institutions. Ce tableau eut mis le public à même de savoir comment on élève et comment on instruit ses enfans: là est pour lui l'intérêt. Et puisqu'on parle d'améliorations à réaliser, la presse y eut trouvé l'occasion de les discuter et d'apporter peut-être quelques lumières pour l'œuvre qu'on se propose.

Ne serait-il pas important en effet que les changemens auxquels on songe, fussent soumis à l'épreuve de la discussion publique? On serait ainsi assuré à l'avance que ces changements tourneraient entièrement au profit de nos enfants; on aurait en même tems la certitude que les méthodes employées sont toutes approuvées par le bon sens et l'expérience. Nous avons pour notre part la plus grande confiance dans les lumières et dans la prudence du comité d'instruction; mais nous voudrions que, dans son propre intérêt, il soumit à l'avance ses mesures au jugement de l'opinion; et le Surintendant était l'organe naturel dont il pouvait se servir. Tout le monde gagnerait à des communications du genre de celles que nous appelons.

PROJETS DU GOUVERNEMENT.—La correspondance que le *Journal du Commerce* de New-York reçoit de Washington, donne quelques renseignemens sur la conduite que compte tenir le gouvernement dans ses relations avec le Mexique. "Il s'abstiendra de toute mesure trop significative jusqu'à ce qu'il sache quelle tournure prendra la révolution qui s'opère au profit de Santa-Anna. L'escadre restera dans les positions qu'elle occupe, et le général Taylor continuera ses menaces d'invasion jusqu'à ce que le dictateur soit bien établi. Alors si les négociations échouent de nouveau, on poussera la guerre avec vigueur.

"Quelques personnes qui n'appartiennent pas à la marine, mais qui connaissent bien la topographie et l'hydrographie de la côte du Mexique, seront employées et ont déjà été consultées sur les opérations navales qui seraient les plus efficaces.

"On s'est imaginé dans certains endroits que le gouvernement s'entendait avec Santa-Anna, et que celui ci ne s'en irait au Mexique que comme agent ou allié des Etats-Unis, pour obtenir ou acheter la paix à plus bas prix que nous ne pourrions l'obtenir directement. Ceci me paraît tout à fait invraisemblable. Il n'est nullement certain que la faction qui soutient Santa-Anna, si elle réussit, soit disposée à faire de meilleures conditions que n'en ferait l'administration actuelle. Loin de là, le triomphe de Santa-Anna aura sans doute pour effet de donner au Mexique plus de résolution et plus de ressources."

DRAWBACK.—Les collecteurs de douane ont demandé au secrétaire de la Trésorerie "si les marchandises étrangères, sur lesquelles le droit d'importation a été payé, peuvent être entrées en douane pour l'exportation afin de profiter du bénéfice du drawback, expédiées à l'étranger et débarquées, mais avec l'intention de les réemporter à nouveau aux Etats-Unis lorsque le tarif de 1846 commencera d'être appliqué."

Le secrétaire de la trésorerie, après avoir examiné les actes relatifs à la matière, a répondu que tout importateur qui emploierait ce moyen pourrait être passible de la pénalité qui atteint le parjure. "Profiter du drawback avec l'intention de réimporter pour jouir du bénéfice de l'abaissement des droits est une fraude qui tombe sous le coup de la 80e. section de l'acte du 2 mars 1799, et en pareil cas il est du devoir des collecteurs de refuser le certificat de *debentur*, ou au moins d'en référer au département qui décidera s'il doit être accordé.

M. WEBSTER.—Un grand banquet doit être offert à M. Webster par les Philadelphiens dans les premiers jours d'octobre. On pense que le grand orateur profitera de cette occasion pour donner en plein son opinion sur la conduite de l'administration dans la guerre du Mexique.

ELECTIONS DU MOIS.—Le Vermont a procédé, le 1er courant, à l'élection de son gouverneur, de quatre membres du Congrès et de sa Législature. Il est possible que les whigs auront eu l'avantage dans cette triple élection.

Le Maine votera le 14, pour un gouverneur, sept membres du Congrès et la Législature d'Etat. De ce côté, les whigs n'attendent rien.

GÉNÉRAL GAINES.—On lit dans le Courrier de Charleston: Le major général Ed. P. Gaines a été nommé au commandement de la division orientale de l'armée des Etats-Unis: il établira à son choix son quartier général à Philadelphie, à New-York ou à Troy.

EFFETS DE LA SOUS-TRÉSORERIE.—Le *Courrier des Etats-Unis* du 29 août, après avoir mentionné la circulaire de M. Walker pour la mise à exécution de la loi de Sous-Trésorerie, ajoute:

"On assurait hier dans Wall street que ces instructions avaient été exécutées le jour même, et que les fonds perçus par la douane de New-York avaient cessé pour la première fois d'être déposés en banque. C'est pour celles-ci une perte qui n'est pas sans importance, car les recettes de la semaine s'élèvent, dit-on, à près de 800,000 dollars. Quoique prévu, ce divorce complet de l'état et des banques n'en est pas moins destiné à accroître la gêne financière, dont la Bourse révèle éloquemment les symptômes par la baisse continue de tous les effets publics. Privées de ces ressources dont s'alimentaient leurs caisses, les banques resserreront de plus en plus leurs transactions et leurs escomptes.

Cette espèce de strangulation financière qui résultera de l'application inconsidérée et hâtive de la loi des sous-trésoreries est d'autant plus inopportune, d'autant plus regrettable, qu'une espèce de réaction, de mouvement d'expansion heureuse s'était manifestée pendant ces derniers jours dans les affaires commerciales. L'ouverture de l'automne avait été brillamment inaugurée hier par deux grandes maisons d'encans. MM. Wilmerdings, Priest et Mount, qui avaient vendu, en moins de dix minutes, à de bons prix, neuf cents colis de marchandises indigènes, et MM. Austens et Spicer, qui avaient vendu, non moins facilement et non moins avantageusement sept cents colis de marchandises françaises. "Le nombre des marchands venus à New-York de toutes les parties de l'Union, dit un journal, est aussi grand que dans les meilleurs années, et la saison d'automne promet d'être active et prospère pour nos négocians." Espérons que ces heureux augures ne seront point démentis, et que les nuages qui sont venus les assombrir ne seront que passagers.

Le *Courier and Enquirer* fait à propos du même sujet, une assez curieuse remarque qui prouve quelle régularité parfaite et quel ensemble règnent dans les mesures de notre admirable administration:

"Le collecteur de la douane de New-York a reçu hier du secrétaire de la trésorerie, l'ordre de verser tout l'argent qu'il pourra recevoir entre les mains du trésorier de ce port; et l'on sait que c'est un délit fort grave, puni d'emprisonnement et d'amende, que de se refuser à ce versement. D'un autre côté, on ne sait pas encore si le gouverneur Book acceptera sa nomination, et d'ailleurs acceptât-il, il n'est pas ici et ne peut par conséquent point recevoir l'argent. La position du collecteur Lawrence est donc assez difficile: la loi le punit s'il ne fait pas le versement ordonné; et il n'y a personne ici pour le recevoir. Quelle admirable organisation financière!"

Chronique Locale.

ELECTION DE MARGUILLIERS.—Il y a eu, hier, une élection de marguilliers. Un grand nombre de candidats se disputaient les quatre places disponibles.—Les personnes suivantes ont été élues: Zénon Cavelier, Dr. Vionnet, Donatien Augustin et Théodule Livaudais. Le total des votes reçus a été de 775.

CONSEIL DE LA 1re. MUNICIPALITÉ.—Séance d'hier. Le secrétaire lit un message du maire concernant la situation financière de la 1ère. municipalité. Si le Conseil n'adopte immédiatement des mesures que la nécessité rend urgentes, les dépenses auront dépassé les recettes avant la fin de l'année courante.—Cette partie du message est référée au comité de finances.

Un autre passage de ce document a trait à la résolution concernant Mme de Pontalba. Le maire déclare qu'un acte important a été omis: on ne s'est pas conformé à la loi qui exige qu'avis public soit donné dans les journaux.

M. Fabre propose de passer outre et de considérer les objections du maire comme non avenues.

M. Latour fait observer que les explications du maire n'indiquent aucune intention d'annuller la mesure; qu'elles ne peuvent pas être considérées comme un veto, et que, par conséquent, il n'y a pas lieu de les déclarer non avenues.

Le président déclare que la motion de M. Fabre n'est pas à l'ordre, parce que le Conseil n'est saisi d'aucun veto.

M. Latour propose de référer les observations du maire au comité judiciaire. Cette motion est mise aux voix et, après un vif débat, adoptée à une majorité de 5 contre 4.

Le Conseil vote une résolution pour effectuer une balance de comptes avec M. Théard, ex-surintendant des écoles publiques.

M. Wiltz présente une résolution qui accorde à M. Soulé, ex-avocat de la municipalité, un traitement additionnel de $3000, payable dans un an, pour les soins extraordinaires qu'il a donnés à certaines causes importantes où les intérêts de la corporation étaient en péril. Cette résolution a été adoptée à une majorité de 6 voix contre 3, avec une clause additionnelle portant que M. Soulé sera tenu de s'adjoindre à l'avocat actuel de la municipalité pour mener à fin les affaires importantes qu'il avait entamées, et pour lesquelles il obtient un traitement additionnel.—Le Conseil s'ajourne.

1re. COUR DE DISTRICT.—L'avocat de District a renvoyé de la plainte M. Montiath, prévenu d'assaut et batterie, et Théogène Bonau, h. d. c. l., accusé du même délit.

Des actes d'accusation ont été enrégistrés contre George Stewart, pour vol; J. M. Dufau, même délit; Wm Ottaway, pour escroquerie; J. B. Santanmant, même délit; John Lewis dit David Lucas et John Robert Jones, pour vol.—D'autres actes d'accusation ont été enrégistrés pour de simples affaires d'assaut et batterie.

Ont été amenés pour assister à la lecture de leur acte d'accusation: John Gorman, accusé d'avoir assailli et blessé un nommé Jean Antoine; Wm. Ubanks, dit Bill St. Louis et John Brown, inculpés de vol; Richard Brown, prévenu d'avoir assailli un homme de garde. Ils ont tous protesté de leur innocence excepté le dernier.

Patrick Keenan, accusé d'assaut et batterie, a été mis ensuite en jugement. Le jury n'a pu s'entendre sur le verdict.

ENQUÊTE.—Le corps d'un Français nommé Alexandre Lévêque, a été retiré hier du Canal Carondelet; celui d'un nègre, dont le nom est inconnu, a été également trouvé dans le Mississippi, entre les rues Gravier et Poydras. Le coroner a tenu une double enquête et constaté le genre de mort.

RECEL.—M. F. Lambert a porté hier une plainte au recorder Génois, où il déclare que des hardes, de l'argent et une épingle en diamant appartenant à une personne de sa famille, ont été enlevés l'avant-dernière nuit, et qu'il croit ces objets recelés par une esclave du nom d'Isabelle, qui occupe une maison dans la rue Bourgogne, entre les rues du Canal et de la Douane. Un ordre d'arrestation a été immédiatement lancé contre Isabelle.

BLESSURE.—Des officiers de police de la Seconde Municipalité, ont transporté hier au corps de garde un individu nommé James Ross, qu'ils avaient trouvé dans un café, situé sur la levée, baigné de sang et la tête horriblement fendue. L'auteur de cette blessure, qui semble avoir été faite à l'aide d'un verre, est encore inconnu. Ross a été peu après transporté du corps de garde à l'hôpital de Charité.

DÉSERTION.—J. Walsh a été arrêté hier par la police de la Seconde Municipalité comme déserteur de l'armée des Etats-Unis.

TENTATIVE DE VOL.—Un nommé John McDonough a comparu hier devant le recorder Baldwin, sous l'accusation de s'être introduit chez M. J. Marengo avec l'intention d'y commettre un vol. Ce dernier a même ajouté qu'il avait vu chez McDonough des objets qui lui appartenaient. L'examen du prévenu n'est pas encore terminé.

RELAXÉ.—M. Bershire, accusé d'avoir recélé des objets volés, a été hier mis en liberté par le recorder Baldwin.

☞ C'est par erreur que nous avons annoncé hier que le coroner Spedden avait fait la levée du corps d'un volontaire, mort à l'hôtel de M. Parker, rue Conti. M. Spedden avait été prié de tenir une enquête à cette occasion, mais il s'y est refusé en déclarant que la loi ne l'y autorisait pas.

CAMPÊCHE.—La goélette Yucathèque *Fernando*, venant de Campêche, qu'elle a quitté le 30 août, nous apprend que le brick des Etats-Unis *Somers* était arrivé à Laguna, quelques jours avant pour s'y ravitailler. On pensait que Tabasco serait bloqué sous peu, si la paix ne se rétablissait pas.

—L'INCENDIE A NEW-YORK.—Un rapport de l'ingénieur en chef, chargé du département des incendies, contient de curieux renseignemens sur les sinistres qui ont affligé New-York. "Pendant l'année qui s'est terminée le 1er août 1846, il y a eu, à New-York, dit ce rapport, 258 incendies; desquels il est résulté, pour les bâtimens, un dommage de $55,301; et, pour les marchandises et le mobilier, un dommage de $219,933. Le nombre des incendies s'accroît chaque année, et, beaucoup d'entr'eux, sont accompagnés de circonstances devant faire naître le soupçon; il serait donc nécessaire qu'on fit des enquêtes sévères sur leur origine, à l'avenir. Dans la seule nuit du 2 mai dernier, il y a eu dix incendies; chacun d'eux, un seul excepté, se déclara dans des étables, et était, sans aucun doute, le résultat d'intention préméditée. Des chevaux et d'autres propriétés de considérable valeur ont été consumés; mais rien, que les efforts extraordinaires des pompiers, n'est venu prévenir ces funestes accidens. Outre les incendies, on y a noté 139 fausses alarmes, le double environ de celles d'aucunes années précédentes, ce qui a causé, aux pompiers, une perte de temps et un travail considérables, et à la ville une dépense sérieuse. Ces fausses alarmes sont attribuées au trop fréquent changement des *gutteurs*."

On voit que la ville de New-York l'emporte encore sur nous, toute proportion gardée; nous n'avons plus guères en moyenne qu'un incendie par semaine. C'est trop encore; mais n'est-ce pas une amélioration considérable sur le passé? Cette amélioration tient, nous le croyons, à deux ou trois exemples que la justice a faits, et surtout au soin que prennent les compagnies d'assurances de faire constater les causes des sinistres. A New-York on ne s'en inquiète que fort peu. "On y regarde, dit le *Franco-Américain*, un incendie presque comme une nécessité à laquelle on ne peut se soustraire les habitans d'une grande cité; aussi, la maison brûlée, alors même que les indices démontrent clairement qu'il y a eu malveillance ou cupidité, les maçons se remettent à construire et tout est dit. L'excès du mal finira, peut-être, par faire ouvrir les yeux." Et ce journal en même temps insiste pour que les autorités prennent des mesures qui auront au moins pour effet de diminuer le mal.

FEUILLETON.

MEMOIRES D'UN MEDECIN.
PAR ALEXANDRE DUMAS.

PREMIÈRE PARTIE.

NI COIFFEUR, NI ROBE, NI CARROSSE.

Il eût été de mauvais goût que Mme Dubarry partît de son appartement de Versailles pour se rendre à la grande salle des présentations.

D'ailleurs, Versailles était bien pauvre de ressources dans un jour si solennel.

Enfin, mieux que tout cela, ce n'était point l'habitude. Les élus arrivaient avec un fracas d'ambassadeur, soit de leur hôtel de Versailles, soit de leur maison de Paris.

Mme Dubarry choisit ce dernier point de départ.

Dès onze heures du matin, elle était arrivée rue de Valois avec Mme de Béarn qu'elle tenait sous ses verroux, quand elle ne la tenait point sous son sourire, et dont on rafraichissait à chaque instant la blessure avec tout ce que fournissaient de secrets la médecine et la chimie.

Depuis la veille, Jean Dubarry, Chon et Dorée étaient à l'œuvre, et qui ne les avait pas vus à cette œuvre se fût fait difficilement une idée de l'influence de l'or et de la puissance du génie humain.

L'une s'assurait du coiffeur, l'autre harcelait les couturières, Jean, qui avait le département des carrosses, se chargeait en outre de surveiller couturières et coiffeurs. La comtesse, occupée de fleurs, de diamans, de dentelles, nageait dans les écrins, et recevait d'heure en heure des courriers de Versailles, qui lui disaient que l'ordre avait été donné d'éclairer le salon de la reine, et que rien n'était changé.

Vers quatre heures, Jean Dubarry rentra, pâle, agité, mais joyeux.

—Eh bien? demanda la comtesse.

—Eh bien! tout sera prêt.

—Le coiffeur?

—J'ai trouvé Dorée chez lui. Nous sommes convenus de nos faits. Je lui ai glissé dans la main un bon de cinquante louis. Il dînera ici à six heures précise, nous pouvons donc être tranquilles de ce côté-là.

—La robe?

—La robe sera merveilleuse. J'ai trouvé Chon qui la surveillait, vingt-six ouvrières y cousent les perles, les rubans et les garnitures. On aura ainsi fait lé par lé ce travail prodigieux, qui eût coûté huit jours à d'autres qu'à nous.

—Comment, lé par lé, fit la comtesse.

—Oui, petite sœur, il y a treize lés d'étoffe. Deux ouvrières pour chaque lé: l'une prend à gauche, l'autre prend à droite, chaque lé qu'elles ornent d'applications et de pierreries; de sorte qu'on n'assemblera qu'au dernier moment. C'est l'affaire de deux heures encore. A six heures du soir nous aurons la robe.

—Vous en êtes, sûr, Jean?

—J'ai fait hier le calcul des points avec mon ingénieur. Il y a dix mille points par lé; cinq mille par chaque ouvrière. Dans cette épaisse étoffe, une femme ne peut pas coudre plus d'un point en cinq secondes; c'est douze par minutes, sept cent vingt par heure, sept mille deux cents en dix heures. Je laisse les deux mille deux cents pour les repos indispensables et les fausses piqures, et nous avons encore quatre heures de bon.

—Et le carrosse?

—Oh! quant au carrosse, vous savez que j'en ai répondu; le vernis sèche dans un grand magasin chauffé exprès à cinquante degrés. C'est un charmant vis-à-vis, près duquel, je vous en réponds, les carrosses envoyés au-devant de la Dauphine sont bien peu de chose. Outre les armoiries qui forment le fond des quatre panneaux, avec le cri de guerre des Dubarry: *Boutis en avant!* sur les deux panneaux de côté, j'ai fait peindre d'une part, deux colombes qui se caressent, et de l'autre un cœur percé d'une flèche. Le tout enrichi d'arcs, de carquois et de flambeaux. Il y a queue chez Francian pour le voir; à huit heures précises il sera ici.

En ce moment Chon et Dorée rentrèrent. Elles venaient confirmer tout ce qu'avait dit Jean.

—Merci, mes braves lieutenans, dit la comtesse.

—Petite sœur, fit Jean, vous avez les yeux battus, dormez une heure, cela vous remettra.

—Dormir! ah bien, oui! Je dormirai cette nuit, et beaucoup n'en pourront pas dire autant.

Pendant que ces préparatifs se faisaient chez la comtesse, le bruit de la présentation courait par la ville. Tout désœuvré qu'il soit et tout indifférent qu'il paraisse, le peuple parisien est le plus nouvelliste de tous les peuples. Nul n'a mieux connu les personnages de la cour et leurs intrigues que le badaud du dix-huitième siècle, celui-là même qui n'était admis à aucune fête d'intérieur, qui ne voyait que les panneaux hyéroglyphiques des carrosses et les mystérieuses livrées des laquais coureurs de nuit. Il n'était point rare alors que tel ou tel seigneur de la cour fût connu de tout Paris; c'était simple, au spectacle, aux promenades, la cour jouait le principal rôle. Et M. de Richelieu, sur son tabouret de la scène italienne, Mme Dubarry dans son carrosse éclatant comme celui d'une reine, possient autant devant le public qu'un comédien aimé ou qu'une actrice favorite de nos jours.

On s'intéresse bien plus aux visages que l'on connaît. Tout Paris connaissait Mme Dubarry, ardente à se montrer au théâtre, à la promenade, dans les magasins, comme les femmes riches, jeunes et belles. Puis il la connaissait encore par ses portraits, par ses caricatures, par Zamore. L'histoire de la présentation occupait donc Paris presqu'autant qu'elle occupait la cour. Ce jour-là il y eut encore rassemblement à la place du Palais-Royal, mais nous en demandons bien pardon à la philosophie, ce n'était point pour voir M. Rousseau jouer aux échecs au café de la Régence, c'était pour voir la favorite dans son beau carrosse et dans sa belle robe, dont il avait été tant parlé. Le mot de Jean Dubarry, nous coûtons cher à la France, était profond, et il était tout simple que la France, représentée par Paris, voulût jouir du spectacle qu'elle payait si cher.

Mme Dubarry connaissait parfaitement son peuple, car le peuple français fut bien plus son peuple qu'il n'avait été celui de Marie Leckzinska. Elle savait qu'il aimait à être ébloui, et comme elle était d'un bon caractère, elle travaillait à ce que le spectacle fût en proportion de la dépense.

Au lieu de se coucher comme le lui avait conseillé son beau-frère, elle prit de cinq à six heures un bain de lait; puis enfin à six heures, elle se livra à ses femmes de chambre, en attendant l'arrivée du coiffeur.

Il n'y a pas d'érudition à faire, à propos d'une époque si bien connue de nos jours, qu'on pourrait presque la dire contemporaine, et que la plupart de nos lecteurs savent aussi bien que nous. Mais il ne sera pas déplacé d'expliquer, en ce moment surtout, ce qu'une coiffure de Mme Dubarry devait coûter de soins, de temps et d'art.

Qu'on se figure un édifice complet. Le prélude de ces châteaux que la cour du jeune roi Louis XVI a bâtissait tout crénelés sur la tête, comme si tout, à cette époque, eût du être un présage, comme si la mode frivole, écho des passions sociales qui creusaient la tête sous les pas de tout ce qui était ou de tout ce qui paraissait grand, avait décrété que les femmes de l'aristocratie avaient trop de temps à jouir de leurs titres pour ne pas les afficher sur leur front; comme si, prédiction plus sinistre encore, mais non moins juste, elle leur eût annoncé qu'ayant peu de temps à garder leurs têtes, elles devaient les orner jusqu'à l'exagération et les élever le plus possible au dessus des têtes vulgaires.

Pour natter ces beaux cheveux, les relever autour d'un coussin de soie, les enrouler sur des moules de baleine, les diaprer de pierreries, de perles, de fleurs, les saupoudrer de cette neige qui donnait aux yeux le brillant, au teint la fraicheur; pour rendre harmonieux, enfin, ces tons de chair, de nacre, de rubis, d'opale, de diamans, de fleurs omnicolores et multiformes, il fallait être non seulement un grand artiste, mais encore un homme patient.

Aussi, seuls de tous les corps de métiers, les perruquiers portaient l'épée comme les statuaires.

Voila ce qui explique les cinquante louis donnés par Jean Dubarry au coiffeur de la cour, et la crainte que le grand Lubin—le coiffeur de la cour à cette époque se nommait Lubin—et la crainte, disons-nous, que le grand Lubin ne fût moins exact ou moins adroit qu'on ne l'espérait.

Ces craintes ne furent bientôt que trop justifiées; six heures sonnèrent, le coiffeur ne parut point, puis six heures et demie, puis sept heures moins un quart. Une seule chose rendait un peu d'espérance à tous ces cœurs haletans, c'est qu'un homme de la valeur de M. Lubin devait naturellement se faire attendre.

Mais sept heures sonnèrent; le vicomte craignit que le dîner préparé pour le coiffeur ne refroidît, et que cet artiste ne fût pas satisfait. Il envoya donc chez lui un grison pour le prévenir que le potage était servi.

Le laquais revint un quart d'heure après.

Ceux qui ont attendu en pareille circonstance savent seuls ce qu'il y a de secondes dans un quart-d'heure.

Le laquais avait parlé à Mme Lubin elle-même, laquelle avait assuré que M. Lubin venait de sortir et que s'il n'était déjà rendu à l'hôtel, on pouvait être assuré du moins qu'il était en route.

—Bon, dit Dubarry, il aura trouvé quelqu'embarras de voiture. Attendons.

—D'ailleurs, il n'y a rien de compromis encore, dit la comtesse, je puis être coiffée à demi-habillée, la présentation n'a lieu qu'à dix heures précises. Nous avons encore trois heures devant nous et il ne nous en faut qu'une pour aller à Versailles. En attendant, Chon, montre-moi ma robe, cela me distraira. Eh bien! où donc est Chon? Chon! ma robe, ma robe!

—La robe de madame n'est pas encore arrivée, dit Dorée, et la sœur de Mme la comtesse est partie, il y a dix minutes, pour l'aller quérir elle-même.

—Ah! dit Dubarry, j'entends un bruit de roues, c'est sans doute notre carrosse qu'on amène.

Le vicomte se trompait, c'était Chon qui rentrait dans son carrosse, attelé de deux chevaux ruisselans de sueur.

—Ma robe! cria la comtesse, que Chon était encore dans le vestibule, ma robe!

—Est-ce qu'elle n'est pas arrivée? demanda Chon tout effarée.

—Non.

—Oh! bien, elle ne peut tarder, continua-t-elle en se rassurant, car la faiseuse, quand je suis montée chez elle, venait de partir en fiacre avec deux de ses ouvrières pour apporter et essayer la robe.

—En effet, dit Jean, elle demeure rue du Bac, et le fiacre a du marcher moins vite que vos chevaux.

—Oui, oui, assurément, dit Chon, qui ne pouvait cependant se défendre d'une certaine inquiétude.

—Vicomte, dit Mme Dubarry, si vous envoyiez toujours chercher le carrosse, que nous n'attendions pas de ce côté-là, au moins?

—Vous avez raison, Jeanne.

Et Dubarry ouvrit la porte.

—Qu'on aille chercher le carrosse chez Francian, dit-il, et ceux, avec les chevaux neufs, afin qu'ils se trouvent tout attelés.

Le cocher et les chevaux partirent.

Comme le bruit de leurs pas commençait à se perdre dans la direction de la rue Saint-Honoré, Zamore entra avec une lettre.

—Lettre pour maîtresse Barry, dit-il.

—Qui l'a apportée?

—Un homme.

—Comment, un homme! Quel homme?

—Un homme à cheval.

—Et pourquoi te l'a-t-il remise à toi?

—Parce que Zamore était à la porte.

—Mais lisez, comtesse, lisez, plutôt que de questionner, s'écria Jean.

—Vous avez raison, vicomte.

—Pourvu que cette lettre ne contienne rien de fâcheux, murmura le vicomte.

—Eh non! dit la comtesse, quelque placet pour Sa Majesté.

—Le billet n'est pas plié en forme de placet.

—En vérité, vicomte, vous ne mourrez que de peur, dit la comtesse en souriant.

Et elle brisa le cachet.

Aux premières lignes, elle poussa un horrible cri, et tomba sur son fauteuil à demi-expirante.

—Ni coiffeur, ni robe, ni carrosse! dit-elle.

Chon s'élança vers la comtesse, Jean se précipita sur la lettre.

Elle était d'une écriture droite et menue: c'était évidemment une écriture de femme.

"Madame, disait la lettre, méfiez-vous; ce soir, vous n'aurez ni coiffeur, ni robe, ni carrosse.

"J'espère que cet avis vous parviendra en temps utile.

"Pour ne point forcer votre reconnaissance, je ne me nomme point. Devinez-moi si vous voulez connaître une sincère amie."

—Ah! voilà le dernier coup, s'écria Dubarry au désespoir. Sang bleu! il faut que je tue quelqu'un. Pas de coiffeur! Par la mort! j'éventrerai ce bélitre de Lubin. Mais c'est qu'en effet voilà sept heures et demie qui sonnent, et il n'arrive pas. Ah! damnation! malédiction!

Et Dubarry, qui n'était pas présenté ce soir-là, s'en prit à ses cheveux, qu'il tourragea indignement.

—C'est la robe! mon dieu! c'est la robe! s'écria Chon. Un coiffeur, on en trouverait encore.

—Oh! je vous en défie! Quels coiffeurs trouverez-vous? Des massacres! ah! tonnerre! ah! carnage! ah! mille légions du diable!

La comtesse ne disait rien, mais elle poussait des soupirs qui eussent attendri les Choiseul eux-mêmes, s'ils eussent pu les entendre.

—Voyons, voyons, un peu de calme, dit Chon. Cherchons un coiffeur, retournons chez la faiseuse, pour savoir ce qu'est devenue la robe.

—Pas de coiffeur! murmurait la comtesse mourante, pas de robe! pas de carrosse!

—C'est vrai, pas de carrosse, s'écria Jean: il ne vient pas non plus, le carrosse, et cependant il devrait être ici. Oh! c'est un complot, comtesse. Est-ce que Sartines n'en fera pas arrêter les auteurs? est-ce que Maupeou ne les fera pas pendre? est-ce qu'on ne brûlera pas les complices en Grève? Je veux faire rouer le coiffeur, tenailler la couturière, écorcher le carrossier.

Pendant ce temps, la comtesse était revenue à elle, mais c'était pour mieux sentir l'horreur de sa position.

—Oh! pour cette fois, je suis perdue, murmurait-elle: les gens qui ont gagné Lubin sont assez riches pour avoir éloigné tous les bons coiffeurs de Paris. Il ne se trouvera plus que des ânes qui me hacheront les cheveux.... Et ma robe! ma pauvre robe!.... Et mon carosse tout neuf! qui devait les faire toutes crever de jalousie!....

Dubarry ne répondait rien, il roulait des yeux terribles et s'allait heurter à tous les angles de la chambre, et à chaque fois qu'il rencontrait un meuble, il le brisait en morceaux; puis si les morceaux lui paraissaient encore trop gros, il les brisait en plus petits.

Au milieu de cette scène de désolation, qui du boudoir s'était répandue dans les antichambres et des antichambres dans la cour, tandis que les laquais ahuris par vingt ordres différens et contradictoires, allaient, venaient, couraient, se heurtaient, un jeune homme en habit vert-pomme, en veste de satin, en culotte lilas et en bas de soie blancs, descendait d'un cabriolet, franchissait le seuil abandonné de la porte de la rue, traversait la cour, bondissant de pavé en pavé sur les orteils, montait l'escalier et venait frapper à la porte du cabinet de toilette.

Jean était en train de trépigner sur un cabaret de porcelaine de Sèvres que la basque de son habit avait accroché, tandis qu'il évitait la chute d'une grosse potiche japonaise, qu'il avait apostrophée d'un coup de poing.

On entendit doucement, discrètement, modestement frapper trois coups à la porte.

Il se fit un grand silence. Chacun était dans une telle attente, que personne n'osait demander qui était là.

—Pardon, dit une voix inconnue; mais je désirerais parler à Mme la comtesse Dubarry.

—Mais, monsieur, on n'entre point comme cela, cria le suisse, qui avait couru après l'étranger pour l'empêcher de pénétrer plus avant.

—Un instant, un instant, dit Dubarry, il ne peut pas nous arriver pis que ce qui nous arrive. Que lui voulez-vous à la comtesse?

Et Jean ouvrit la porte d'une main qui eût enfoncé les portes de Gaza.

L'étranger esquiva le choc par un bond en arrière et, retombant à la troisième position:

—Monsieur, dit-il, je voulais offrir mes services à Mme la comtesse Dubarry, qui est, je crois, de cérémonie.

—Et quels services? monsieur.

—Ceux de ma profession.

—Quelle est votre profession?

—Je suis coiffeur.

Et l'étranger fit une seconde révérence.

—Ah! s'écria Jean, en sautant au cou du jeune homme. Ah! vous êtes coiffeur. Entrez, mon ami, entrez!

—Venez, mon cher monsieur, venez dit Chon, saisissant à bras le corps le jeune homme éperdu.

—Un coiffeur! s'écria Mme Dubarry en levant les mains au ciel. Un coiffeur! Mais c'est un ange. Etes-vous envoyé par Lubin, monsieur?

—Je ne suis envoyé par personne. J'ai lu dans une gazette que madame la comtesse était présentée ce soir, et je me suis dit: Tiens, si par hasard Mme la comtesse n'avait pas de coiffeur, ce n'est pas probable, mais c'est possible, et je suis venu.

—Comment vous nommez-vous, dit la comtesse un peu refroidie.

—Léonard, madame.

—Léonard, vous n'êtes pas connu?

—Pas encore. Mais si madame accepte mes services, je le serai demain.

—Hum! hum! fit Jean, c'est qu'il y a coiffer et coiffer.

—Si madame se défie trop de moi, dit-il, je me retirerai.

—C'est que nous n'avons pas le temps d'essayer, dit Chon.

—Et pourquoi essayer! s'écria le jeune homme dans un moment d'enthousiasme et après avoir fait le tour de Mme Dubarry. Je sais bien qu'il faut que madame attire tous les yeux par sa coiffure. Aussi, depuis que je contemple madame, ai-je inventé un tour qui fera, j'en suis certain, le plus merveilleux effet.

Et le jeune homme fit de la main un geste plein de confiance en lui-même, qui commença à ébranler la comtesse et à faire rentrer l'espoir dans le cœur de Chon et de Jean.

—Ah! vraiment, dit la comtesse, émerveillée de l'aisance du jeune homme, qui prenait des poses de hanches, comme aurait pu le faire le grand Lubin lui-même.

—Mais, avant tout, il faudrait que je visse la robe de madame pour harmonier les ornemens.

—Oh! ma robe! s'écria Mme Dubarry, rappelée à la terrible réalité, ma pauvre robe!

Jean se frappa le front.

—Ah! c'est vrai! dit-il.—Monsieur, imaginez-vous un guet-apens odieux!.... on l'a volée; robe, couturière, tout!—Chon! ma bonne Chon!

Et Dubarry, las de s'arracher les cheveux, se mit à sangloter.

—Si tu retournais chez elle, Chon! dit la comtesse.

—A quoi bon, dit Chon, puisqu'elle était partie pour venir ici.

—Hélas! murmura la comtesse en se renversant sur son fauteuil, hélas! A quoi me sert un coiffeur, si je n'ai pas de robe.

En ce moment la cloche de la porte retentit. Le suisse, de peur qu'on ne s'introduisît encore comme on venait de le faire, avait fermé tous les battans, et derrière tous les battans, poussé tous les verroux.

—On sonne, dit Mme Dubarry.

Chon s'élança aux fenêtres.

—Un carton! s'écria-t-elle.

—Un carton! répéta la comtesse. Entre-t-il?

—Oui, non, si, on le remet au suisse.

—Courez, Jean, courez au nom du ciel.

Jean se précipita par les montées, devança tous les laquais, arracha le carton des mains du suisse.

Chon le regardait à travers les vitres.

Il ouvrit le couvercle du carton, plongea la main dans ses profondeurs et poussa un hurlement de joie.

Il renfermait une admirable robe de satin de Chine avec des fleurs découpées et toute une garniture de dentelles d'un prix immense.

—Une robe! une robe! cria Chon en battant des mains.

—Une robe! répéta Mme Dubarry, prête à succomber à la joie, comme elle avait failli succomber à la douleur.

—Qui t'a remis cela maroufle? demanda Jean au suisse.

—Une femme, monsieur.

—Mais quelle femme?

—Je ne la connais pas.

—Où est-elle?

—Monsieur, elle a posé ce carton en travers de ma porte, m'a crié:—Pour Mme la comtesse! est remontée dans le cabriolet qui l'avait amenée, et est repartie de toute la vitesse du cheval.

—Allons! dit Jean, voilà une robe, c'est le principal.

—Mais montez donc, Jean! cria Chon, ma sœur pâme d'impatience.

—Tenez, dit Jean, regardez, voyez, admirez, voilà ce que l'on nous envoie.

—Mais elle ne m'ira point, elle ne pourra m'aller, elle n'a pas été faite pour moi. Mon dieu! mon dieu! quel malheur! car enfin elle est bien jolie.

Chon prit rapidement une mesure.

—Même longueur, dit-elle, même largeur de taille.

—L'admirable étoffe, dit Dubarry.

—C'est fabuleux! dit Chon.

—C'est effrayant! dit la comtesse.

—Mais au contraire, dit Jean, cela prouve que si vous avez de grands ennemis, vous avez en même temps des amis bien dévoués.

—Ce ne peut être un ami, dit Chon, car comment eût-il été prévenu de ce qui se tramait contre nous! Il faut que ce soit quelque sylphe, quelque lutin.

—Que ce soit le diable! s'écria Mme Dubarry, peu m'importe, pourvu qu'il m'aide à combattre les Grammont; il ne sera jamais aussi diable que ces gens-là!

—Et maintenant, dit Jean, j'y pense.

—Que pensez-vous?

—Que vous pouvez livrer en toute confiance votre tête à monsieur.

—Qui vous donne cette assurance?

—Pardieu! il a été prévenu par le même ami qui nous a envoyé la robe.

—Moi! dit Léonard avec une surprise naïve.

—Allons! allons! dit Jean, comédie que cette histoire de gazette, n'est-pas, mon cher monsieur?

—C'est la vérité pure, monsieur le vicomte.

—Allons, avouez, dit la comtesse.

—Madame, voici la feuille dans ma poche; je l'ai conservée pour faire des papillotes.

Le jeune homme tira en effet de la poche de sa veste une gazette dans laquelle était annoncée la présentation.

—Allons, allons, à l'œuvre, dit Chon; voilà huit heures qui sonnent.

—Oh! nous avons tout le temps, dit le coiffeur; il faut une heure à madame pour aller.

—Oui, si nous avions une voiture, dit la comtesse.

—Oh! mordieu! c'est vrai, dit Jean, et cette canaille de Francian qui n'arrive pas.

—N'avons-nous pas été prévenus, dit la comtesse; ni coiffeur, ni robe, ni carrosse.

—Oh! dit Chon épouvantée, nous manquerait-il aussi de parole?

—Non, dit Jean, non, le voilà.

—Et le carrosse? le carrosse? dit la comtesse.

—Il sera resté à la porte, dit Jean. Le suisse va ouvrir; il va ouvrir. Mais qu'a donc le carrossier?

En effet, presqu'au même instant, maître Francian s'élança tout effaré dans le salon.

—Ah! monsieur le vicomte! s'écria-t-il, le carrosse de madame était en route pour l'hôtel, quand, au détour de la rue Traversière, il a été arrêté par quatre hommes qui ont terrassé mon premier garçon qui vous l'amenait, et qui, mettant les chevaux au galop, ont disparu par la rue Saint-Nicaise.

—Quand je vous le disais, dit Dubarry radieux sans se lever du fauteuil où il était assis en voyant entrer le carrossier, quand je vous le disais.

—Mais c'est un attentat cela! cria Chon. Mais remuez-vous donc, mon frère.

—Me remuer, moi; et pourquoi faire?

—Mais pour nous trouver une voiture, il n'y a ici que des chevaux éreintés et des carrosses salis. Jeanne ne peut pas aller à Versailles dans de pareilles brouettes.

—Bah! dit Dubarry, celui qui met un frein à la fureur des flots, qui donne la pâture aux oisillons, qui envoie un coiffeur comme monsieur, et une robe comme celle-là, ne nous laissera pas en chemin faute d'un carrosse.

—Eh! tenez dit Chon, en voilà un qui roule.

—Et qui s'arrête même, reprit Dubarry.

—Oui, mais il n'entre pas, dit la comtesse.

—Il n'entre pas, c'est vrai, dit Jean.

Puis sautant à la fenêtre qu'il ouvrit:

—Courez, mordieu! cria-t-il, courez ou vous arriverez trop tard. Alerte! alerte! que nous connaissions au moins notre bienfaiteur.

Les valets, les piqueurs, les grooms, se précipitèrent, mais il était déjà trop tard. Un carrosse double en satin blanc, et attelé de deux magnifiques chevaux bais, était devant la porte.

Mais de cocher, mais de laquais pas de traces, un simple commissionnaire maintenait les chevaux par le mors.

Le commissionnaire avait reçu six livres de celui qui les avait amenés et qui s'était enfui du côté de la Cour des Fontaines.

On interrogea les panneaux; mais une main rapide avait remplacé les armoiries par une rose.

Toute cette contre-partie de la mésaventure n'avait pas duré une heure.

Jean fit entrer le carrosse dans la cour, ferma la porte sur lui et prit la clé de la porte.

Puis il remonta dans le cabinet de toilette où le coiffeur s'apprêtait à donner à la comtesse les premières preuves de sa science.

—Monsieur! s'écria-t-il en saisissant le bras de Léonard, si vous ne me nommez pas notre génie protecteur, si vous ne le signalez pas à notre reconnaissance éternelle, je jure....

—Prenez garde, monsieur le vicomte, interrompit flegmatiquement le jeune homme, vous me faites l'honneur de me serrer le bras si fort que j'aurai la main tout engourdie quand il s'agira de coiffer madame la comtesse; or, nous sommes pressés, voici huit heures et demie qui sonnent.

—Lâchez, Jean! lâchez! cria la comtesse.

Jean retomba dans un fauteuil.

—Miracle! dit Chon, miracle! la robe est d'une mesure parfaite.... un pouce de trop long par devant, voilà tout! mais dans dix minutes le défaut sera corrigé.

—Et le carrosse, comment est-il?.... présentable? demanda la comtesse.

—Du plus grand goût.... je suis monté dedans, répondit Jean: il est garni de satin blanc, et parfumé d'essence de rose.

—Alors, tout va bien, cria Mme Dubarry en frappant ses petites mains l'une contre l'autre. Allez, monsieur Léonard; et si vous réussissez, votre fortune est faite.

Léonard ne se le fit pas dire deux fois: il s'empara de la tête de Mme Dubarry, et au premier coup de peigne, révéla un talent supérieur.

Rapidité, goût, précision merveilleuse, entente des rapports du moral avec le physique, il déploya tout dans l'accomplissement de cette importante fonction.

Au bout de trois quarts d'heure, Mme Dubarry sortit de ses mains plus séduisante que la déesse Aphrodite, car elle était beaucoup moins nue, et n'était pas moins belle.

Lorsqu'il eut donné le dernier tour à cet édifice splendide, lorsqu'il en eut éprouvé la solidité, lorsqu'il eut demandé l'eau pour ses mains et humblement remercié Chon, qui dans sa joie le servait comme un monarque, il voulut se retirer.

—Ah! monsieur, dit Dubarry, vous saurez que je suis aussi entêté dans mes amours que dans mes haines. J'espère donc maintenant que vous voudrez bien me dire qui vous êtes.

—Vous le savez déjà, monsieur, je suis un jeune homme qui débute et je m'appelle Léonard.

—Qui débute! Sang-bleu, vous êtes passé maître, monsieur.

—Vous serez mon coiffeur, monsieur Léonard, dit la comtesse en se mirant dans une petite glace à main, et je vous paierai chaque coiffure de cérémonie cinquante louis. Chon, compte cent louis à monsieur pour la première, il y en aura cinquante de denier à Dieu.

—Je vous le disais bien madame, que vous feriez ma réputation.

—Mais vous ne coifferez que moi.

—Alors gardez vos cent louis, madame, dit Léonard, je veux ma liberté, c'est à elle que je dois d'avoir eu l'honneur de vous coiffer aujourd'hui. La liberté est le premier des biens de l'homme.

—Un coiffeur philosophe! s'écria Dubarry, en levant les deux mains au ciel, où allons-nous, Seigneur mon Dieu, où allons-nous! Eh bien! mon cher monsieur Léonard, je ne veux pas me brouiller avec vous, prenez vos cent louis, et gardez votre secret et votre liberté. En voiture, comtesse, en voiture.

Ces mots s'adressaient à Mme de Béarn, qui entrait raide et parée comme une madone dans une châsse, et qu'on venait de tirer de son cabinet juste au moment de s'en servir.

—Allons, allons, dit Jean, qu'on prenne madame à quatre et qu'on la porte doucement au bas des degrés. Si elle pousse un seul soupir, je vous fais étriller.

Pendant que Jean surveillait cette délicate et importante manœuvre, dans laquelle Chon le secondait en qualité de lieutenant, Mme Dubarry cherchait des yeux Léonard.

Léonard avait disparu.

—Mais par où donc est-il passé? murmura Mme Dubarry, encore mal revenue de tant les émotions suffocante qu'elle venait d'éprouver.

—Par où il est passé, mais par le parquet ou par le plafond, c'est par là que passent les génies. Maintenant, comtesse, prenez bien garde que votre coiffure ne devienne un pâté de grives, que votre robe ne se change en toile d'araignée et que nous n'arrivions à Versailles dans un potiron traîné par deux rats.

Ce fut sur l'énonciation de cette dernière crainte que le vicomte Jean monta à son tour dans le carrosse où avaient déjà pris place Mme la comtesse de Béarn et sa bien heureuse filleule.

(*La suite à demain.*)

Marié samedi, 5 septembre courant, par le révérend abbé Augé, M. H. PINARD, à Mlle. ZULMA MERIC, tous deux de France. 8 sept—3en8

Le Remède Magique de Dailey, d'après la recette primitive et le seul Véritable.

LA MERVEILLE DU SIECLE.

Ce remède a plus de pouvoir et exerce une plus grande influence, sur les maladies qu'aucun autre connu. Il maîtrise les douleurs, les brulures, les plaies et les inflammations. Les médecins et les familles ne peuvent se dispenser de ce remède. La douleur résultant des plus graves brulures, est calmée instantanément et guérie sans laisser de traces. C'est aussi un remède souverain, pour guérir les maladies suivantes:

RHUMATISMES, inflammations, hémorrhoïdes, maux d'yeux, faiblesse des reins, plaies negligées, rhumes, maladies de peau, contusion, foulures et entorses, boutons produits par la fièvre, maladies de poitrine, en un mot toutes les maladies dont on peut être affligé. La célébrité de ce remède ne pouvant manquer d'exciter la convoitise de certaines gens sans aveu, qui cherchent toujours à contrefaire les véritables médicaments.

☞ Chaque pot de notre remède porte la signature écrite du propriétaire, H. DALLEY, sur l'enveloppe. Il n'y a que ceux là de véritables, et les autres sont des remèdes falsifiés.

En vente à l'Entrepôt du Sud de Daily, 151, rue Chartres. 7 sept—1m

☞ ATTENTION.—Les articles ci-après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 50, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Potion pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie de choix; Huile acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les hémorrhoïdes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teinture des Indes pour les cheveux, vernis pour les poëles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire à vapeur McKim, Page, Brazos St Jago, Creevy, Churchman & co
Brick Lawrence Copeland, Matthews, Boston, J P Whitney & co
Steamer Laclede, Randolph, St Louis, J M Burrows

ARRIVÉS.

Navire Soldan, Thomas, de Liverpool.
Navire Queen Victoria, Brimagion, de New York.
Barque New England, Long, de Boston.
Barque Saranac, Gates, de New York.
Brick Pioneer, Hearn, de Matanzas.
Brick Martha Sauger, Stevens, de Thomaston.
Brick Francis Amy, Gumby, de Baltimore.
Goel Fernando, Pinson, de Campêche.
Steamers Brunswick, Lee, de St Louis.
Concordia, Roan, de Vicksburg.
Thos Jefferson, Avery, de Cincinnati.
Rainbow, Bollock, de Bayou Sara.
Little Rock, Sylvester, d'Alexandrie.
Hardtimes, Broadwell, de Mobile.
Judge McKean, Hinkle, de Louisville.

DEPART DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL.	D'AMERIQUE.
Britania	août 19	septembre 16
Great Britain	août 26	septembre 22
Acadia	septembre 4	octobre 1
Cambria	septembre 19	octobre 16
G. Western, Matthews	sept. 12	octobre 8

DATES.

New York	août 30	Liverpool	août 4
Washington	août 31	Havre	août 3
Charleston	sept 3	Mexique	août 29
Matamoros	août 29	Havane	août 22

☞ Ni le capitaine ni le consignataire du navire français LA REUNION, capitaine Addison, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage.
TH. BAILLY BLANCHARD,
3 sep 30 rue de la Douane.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MME. P. ARPIN a l'honneur de prévenir les parents que la rentrée des classes aura lieu le 15 septembre courant.

Elle sera prête dès ce moment à recevoir des demi-pensionnaires et des pensionnaires plus tard, elle sera en mesure [illegible] 8 sept

TROISIEME LIVRAISON DE **MARTIN, L'ENFANT TROUVÉ.** PAR E. SUE.

LA 3me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR. HEBERT,
8 sept Libraire, 149, rue de Chartres.

TROISIEME LIVRAISON DES **MEMOIRES D'UN MEDECIN.**

LA 3me Livraison de cet ouvrage est en vente chez VOR. HEBERT,
8 sept. Libraire, 149, rue de Chartres.

A LOUER.—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row,) près de la rue des Magazins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. C. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
L. A. & W. BARBARIN,
8 sept No. 56 Chartres.

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivants, savoir:
Lampes pour sucreries à huile,
do do do à gaz.
Chaudières et conduits en cuivre,
do do en fer battu,
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé.
Briques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.

Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et sont sans aucun soin.
S. MASPEREAU & Co.
rue Condé, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits.—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique. AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique.
S. MASPEREAU & Co.
8 sep—jsq 1n rue Condé, No. 22

Grates, Poëles, Cuisines.

LES soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans importés par eux, savoir:
600 grates assortis.
300 poëles do
330 cuisines do
Ils se chargeront du posage des grates, poëles et cuisines.
S. MASPEREAU & Co.
Rue Condé, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre en gros, aux prix les plus modérés, les articles suivans, importés par eux, savoir:
Un grand assortiment de ferblanterie.
do do do articles en fonte.
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.

Les soussignés étant arrangé avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces mêmes articles.
S. MASPEREAU & Co.
8 sep Rue Condé, No. 22

INDUSTRIE COLONIALE,

JOHN A. LEON, Ingénieur Civil.

OFFICE 34, FENCHURCH STREET, LONDON.

CONSTRUCTEUR de machines et d'ustensiles pour la FABRICATION ET LE RAFFINAGE DES SUCRES, spécialement les appareils évaporateurs à double effet, perfectionnés, concentrant les liquides à *très basse* température et dans le vide. 8 sept—4m

BUREAU DU VOYER.

AVIS est donné que le comité des améliorations procédera, samedi prochain 12 courant, à l'élection des officiers ci après dénommés, surveillant les travaux de la voirie:
1 surveillant des travaux,
1 do des tombereaux,
4 piqueurs.

Les lettres d'application seront reçues au bureau du voyer jusqu'au 12 inclusivement.
Nouvelle-Orléans, 24 août 1846.
8 sept. J. COMMUNY, voyer.

NOURRICE.—On demande une bonne nourrice bien recommandée. S'adresser au No 44, rue Royale. 8 sep

GOMME blanche triée—10 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par
8 sept C. DUFOUR, 11 Conti

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné:
100 boîtes truffes pures du Perigord,
200 demi boîtes do do do
50 bouteilles do do do
150 demi do. do do do
8 sept CHS. DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—150 barils old reserve whiskey,
50 do Monongahela,
30 do Bourbon. Le tout des marques réputées de Marcus Smith Spencer, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
8 sept 11. Conti

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
2000 boites et 1/2 boites sardines à l'huile, de la marque bien connue, B. Guilloux.
300 paniers vin de champagne;
200 caisses liqueurs assorties;
70 do marasquino;
60 do curaçao;
25 do savons de Marseille;
70 barils vin Malaga;
50 caisses vin rouge, des marques St-Julien et la Mission.
400 paniers anisettes fine et superfine;
50 demi do guignolet;
24 caisses cérises au jus;
100,000 bouchons, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
8 sept. rue St Louis, No. 90.

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour clore diverses factures:
130 barriques vin rouge différentes qualités,
30 demi do. do do
50 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Gruau Larose, Lafitte et Margaux,
20 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,
100 caisses vieux vin Chambertin,
50 paniers huile d'olive, marque Plagniol,
300 demi boites sardines à l'huile. C. DUFOUR,
8 sept 11 Conti

WHISKEY—80 barils vieux Whiskey, rectifié et distillé, à vendre par P. LONGIS,
7 sep 116, rue Royale

ALUMETTES—200 grosses alumettes chimiques de New-York, à vendre par P LONGIS,
7 sep 116 rue Royale

LE soussigné offre à vendre les articles suivants, importés directement de Bordeaux, de Marseille et de New-York:
50 barriques vin rouge de Bordeaux.
50 " do Marseille.
25 tierçons vin blanc.
2 pipes genièvre de Hollande.
10 barils vieux Monongahela Whiskey.
50 quarts vin de Porto.
75 do vin de Madère.
20 barils vieux Madère.
100 caisses vin de Bordeaux.
50 do Chateau Lafitte,
45 do Chateau Latour.
75 do liqueurs assorties.
30 caisses Curaçao.
75 do Absynthe.
40 caisses marasquino.
30 do Huile d'olive.
25 millions bouchons.
4 demi pipes [illegible]
[illegible]

QUARTIER GÉNÉRAL.
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 7 sept. 1846.

LES officiers de ligne du régiment d'infanterie devront se réunir lundi 12 octobre prochain, à l'Arsenal, à 5 heures et demie de l'après midi, afin de procéder à l'élection d'un major du régiment d'infanterie, en remplacement du démissionnaire.

L'élection sera présidée par le major de brigade N. Augustin, assisté du lieutenant Virgile Gonzales, des Cazadores d'Orléans, et du lieutenant A. Canon, commandant des Sapeurs du Génie.

La dite élection sera tenue et restera ouverte depuis 5 heures de l'après-midi jusqu'à 7 heures du soir.

Par ordre du brigadier général,
D. AUGUSTIN.
PAUL DOMPEYILLE, aide-de-Camp. 8 sept

BATAILLON D'ARTILLERIE
Nouvelle Orléans, ce 7 septembre 1846.

CONFORMEMENT à la décision du comité du corps, en date du 6 courant, le Bataillon d'Artillerie se réunira en bourgeois, à l'arsenal, le dimanche, 13 courant, à 9 heures du matin, pour prendre en considération un projet de nouvelle organisation. Tous les membres du Corps d'Artillerie qui tiennent à la continuation et au maintien de ce Corps, voudront bien se rendre à cette réunion.

Par ordre du comité et du major,
8 sept F. SAUTON, adj major

JEUNE GARDE A CHEVAL

La Compagnie se réunira en comité général, dimanche prochain 13 du courant, à 10 h. du matin, pour affaires importantes.

Par ordre du 1er lieutenant,
C. BACON,
Maréchal des logis chef.

La plus grande exactitude est recommandée.
8 septembre.

BANQUE DE CITÉ.
Nouvelle-Orléans, 1er septembre 1846.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le fond capital, provenant des bénéfices des six derniers mois, payables aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, le lundi 14 courant.
R. J. PALFREY,
2 sept—1m caissier

DEMANDE—Trois messieurs, désirent trouver trois chambres garnies dans une famille décente demeurant près de la rue du Canal. Ils désireraient n'en prendre possession qu'au 1er. novembre. S'adresser par une lettre adressée à R, No. 45, à la poste. 7 sept—6

Offre d'emploi pour un Nègre.

UN nègre de vingt à vingt-cinq ans qui pourra offrir de bonnes recommandations, trouvera de l'emploi chez les soussignés, pour le service de leur magasin. Il sera préféré s'il est robuste, s'il connaît la ville et s'il parle anglais et français.
LOREILHE & Co,
7 sep Encoignure Royale et Douane

A VENDRE en débarquement du navire Diogenes, de Marseille:
356 paniers Huile de M. Sue;
100 caisses do do
60 paniers bouteilles vides.
MARTIAL PEYRET & Co.,
7 sept—3 27, rue St. Louis

EAU DE VIE—30 barils et neuf quarts de pipes vieille eau de vie, venant d'arriver par le navire Thracian à vendre REYNAUD, CUCULLU & Co.
7 sep 34 Tchoupitoulas

FRUITS A L'EAU DE VIE—36 caisses venant d'arriver par le navire Thracian, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
7 sep 34 Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—60 caisses huile de Plagniol, 40 do eau de fleur d'oranger, 25 do vin Médoc, tout pavillon français, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
7 sept 34, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils marque de l'Aigle, 200 do Washington, 100 do demi barils de St. Louis, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co.
7 sept 34, Tchoupitoulas

TOILE ET CORDE. l'Emballage—500 pièces toile et 300 colis cordes, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co,
7 sep 34 Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine de St. Louis, de nouveaux froments, actuellement en débarquement du steamer Laclede, et à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
7 sep 92 Tchoupitoulas

SUCRE raffiné de Boston—400 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 sept 40 rue Gravier

THÉ—600 colis en boîtes de six, douze et treize livres, thé souchong, young hyson etc., à vendre par
NORCROSS & FOSDICK.
40 rue Gravier

CAFÉ—250 sacs Java, vieux gouvernement, 1re qualité, à vendre par NORCROSS & FOSDICK.
7 sept 40 rue Gravier

CLOUS—550 barils de Boston, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK.
7 sept 40 rue Gravier

MAQUEREAUX—150 [illegible] fraichement pêchés, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK
7 sept 40 rue Gravier

INDIGO—40 surons indigo de Caracas, qualité supérieure, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
7 sept 40 rue Gravier

SAUCISSES—10,000 de deux boisseaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK
7 sept 40 [illegible]

FEVES—100 barils fèves blanches, à vendre par
BUDDECKE, WOODS & Co.
7 sept 92 Tchoupitoulas

GRAISSE—130 barils, à vendre en magasin par
BUDDECKE, WOODS & Co.
92 Tchoupitoulas

HUILE DE LARD—100 barils huile [illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
7 sept 92 Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE à vendre par
7 sept B. VALLS, 26, Commune

PICADURA—[illegible] barils, à vendre par
B VALLS, 26 Commune

CACAO—175 sacs de Para, à vendre par
7 sept B. VALLS, 26 Commune

GRAINES POUR OISEAUX—30 sacs [illegible]
7 sept B. VALLS, 26 Commune

TABAC DE LA HAVANE—[illegible] tripes et capes [illegible] à vendre par
7 sept B. VALLS, 26 Commune

GENIEVRE de la Hollande—2 pipes marque de [illegible] à vendre par B VALLS,
7 sept 26, Commune

WHISKEY—24 barils rectifié, à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

BOUCHONS—50,000 en sacs, à vendre par
7 sept B. VALLS, 26 Commune,

GUAVA—3 barils pâte et gelée, à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

CONFITURES de la Havane—10 caisses, à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

CIGARES de la Havane—700,000 quantité assorties, à vendre par
B. VALLS, 26 Commune

CHARBON pulvérisé pour distillateurs, 2 boucauts, à vendre par B. VALLS,
7 sept 26 Commune

NOIR ANIMAL—10 barils, à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

HUILE d'Anis—3 estagnons à vendre par
7 sept B VALLS, 26 Commune

AMANDES Douces et Amères—A vendre par
7 sept B. VALLS, 26, Commune

AVIS AUX PROFESSEURS.

EN s'adressant à M. LELIEVRE, libraire, encoignure Ste. Anne et Condé, on pourrait traiter pour une INSTITUTION qui offre quelques avantages.
1er sept—6

BOTTES, Souliers et Brodequins—Maintenant en débarquement—150 caisses directement des manufactures, à vendre à des conditions avantageuses par
2 sept FROST & Co. 10, Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—126 caisses en débarquement des navires Oneco, Show et Win Grey, comprenant un assortiment complet pour la saison. [illegible] par G. W. DUNBAR,
2 sept 30 Douane

EN débarquement du navire Diogène, de Marseille—
110 barriques vin rouge,
100 caisses absynthe de Sauvajol Bruneton & Co.
200 do salaisons, olives, anchois, capres, &c
200 do eau fleur d'oranger—à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
2 sept 34, Vieille Levée

BOUCHONS—26 balles diverses qualités, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
2 sept 34, Vieille Levée

CHANGE sur France, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
2 sept 90, St. Louis

EN débarquement du navire Diogène, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné,
50 barriques vin rouge de la marque Bandol.
2 sept AUG. MOLIER, 90, St. Louis

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé, venant des forges d'Edwin Shaw de Liverpool, de différentes dimensions, à vendre par [1 sept] WYLIE & EGANA.

A VENDRE, en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux:
36 barriques vin rouge ordinaire,
100 barils vin blanc,
40 barriques vin rouge [illegible] 1840,
25 caisses vin rouge Chateau Giscours 1840,
200 caisses absynthe, marque Sauvajol Bruneton & Co.
50 do. Curaçao surfin,
100 paniers guignolet d'Angers,
40 milliers bouchons à dame-jeannes,
60 milliers bouchons ordinaires pour vin,
1460 boites et 1/2 boites sardines à l'huile.
POUGET FILS.
1 sept 187, rue Royale entre St. Louis et Toulouse

DIVERS—200 sacs vieux café Java, du gouvernement,
400 colis sucre en pains, écrasé et en poudre;
400 colis thé impérial, en boîtes de 6, 12, 13 liv.,
50 barriques riz de la Caroline;
100 caisses chandelles adamantines;
40 surons indigo, 200 milliers cigares;
10000 caisses sacs en pîtres de 2 boisseaux et demi;
100 sacs poivre, 50 dito piment;
100 barils maquereaux No. 3, à vendre en magasin, par NORCROSS & FOSDICK.
1 sept 40 Gravier

ON a besoin dans une institution à Port Gibson (Miss.), d'une dame capable d'enseigner le Français et de démontrer un peu de musique et de peinture. S'adresser franc de port, à M. J. Harvee, Directeur de l'Institution. L'application devra être faite en français et anglais. Les services de cette dame sont réclamés pour commencer du 1er octobre prochain. 31 août—12

CIGARES—200,000 cigares assortis de qualités, en débarquement du brick Hope Howes, venant de la Havane et des marques suivantes:—General Taylor, capt Walker, Sol, Oro y Cal, Luna, Semiramis, Major Ring gold, major Brown, Palo Alto, &c., à vendre par
J. M. CABALLERO,
31 août 32, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—30 caisses en débarquement du brick Hope Howes, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO & Co.
31 août 32, Vieille Levée

10 CAISSES confitures de la Havane.
[illegible] pâte et gelée de Guava.
[illegible] Dos Hermanas, en débarquement du brick [illegible] la Havane et à vendre par
31 août B VALLS, 26 Commune

DIVERSES Marchandises à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée:
[illegible] Cigares de la Havane de toutes marques,
[illegible] Sucre Havane, blanc et jaune,
[illegible] Indigo Guatemala;
[illegible] Tabac à chiquer de Mde Miller & Co;
[illegible] copals;
[illegible] Tabac à chiquer de Thomas, en petites caisses;
[illegible] Tabac à chiquer do de Saunders.

[illegible] Havane—[illegible] Cigares des meilleures [illegible] à vendre à bas prix pour [illegible]
[illegible] & TURPIN,
No. 11, rue Royale.

[illegible] à vendre par
WYLIE & EGANA,

SANGSUES.

35 MILLE Sangsues première qualité, récemment arrivées par le brick P. Soulé, et à vendre dans le prix de six à quinze cents par L. DELOCHE, pharmacien
27 août—1m [illegible]

BALANCES DE SECONDE MAIN.—2 [illegible] de Dearborn, avec crochets à sucre et à [illegible] bon et parfait état, à vendre à bas prix par
J. U. LAVILLEBEUVRE
5 sept. [illegible] du Canal

J. U. LAVILLEBEUVRE a transporté son bureau au No. 78, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.
5 sept.

EN débarquement du navire Thracian, venant de Bordeaux
2 caisses Peaux de veaux cirées, qualité supérieure, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
5 sept 21, Magasins

VIN de Bergasse—50 barriques en débarquement du navire Diogenes, à vendre par les soussignés
J. F. BERCIER & Co
5 sept 51 Vieille Levée

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac, Médoc, barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par J. F. BERCIER & C.
5 sept 51 Vieille Levée

REÇU par le navire Thracian—16 barriques vin rouge des Cloux, marque Brankfort, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs de vin à meilleur prix.

Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles-mêmes.

Reçu par le navire Diogenes, cinquante barriques de Belford, et 100 paniers huile de Plagniol.
5 sept D. LANATA, No. 10, rue Jefferson

A VENDRE au débarquement du navire Thracian de Bordeaux, par les soussignés, les vins ci-après qu'ils recommandent particulièrement aux familles:
35 barriques vin rouge, Bourg côte rotie—1841.
32 do do St-Emilion,—1844.
7 do do Vieux Chateaux-Margaux 1[illegible]
30 barils vin blanc, Haut Sauterne et Barsac.
LOREILHE & Co.
5 sept. Encoignure Royale et Douane

VINS—300 colis Malaga, Sicile, Ledomme, Marseilles, Champagne et St. Julien, en quarts, pipes, caisses et paniers, à vendre par
ROBERTS & HALL,
5 sept 75 Magasins

SEL—50 barils et caisses sel pour table et [illegible] de Liverpool, à vendre par
5 sept ROBERTS & HALL 75 Magasins

EN débarquement du navire Diogenes, venant de Marseille, et à vendre par le soussigné
100 barriques vin Bergasse,
50 paniers d'huile de J. Plagniol.
4 sept.—15. G. M. LUCAS 30, Bienville

TOILE D'IRLANDE A BAS PRIX.

LE soussigné offre à vendre, huit caisses de vraie Toile d'Irlande qu'il vient d'acheter à bon compte et qu'il vendra à des prix extrêmement bas. Ces toiles sont de pur, sans mélange, et ont été blanchies expressément pour des familles. Ceux qui ont besoin de toile sont priés de venir examiner celles-ci au No. 30 rue de Chartres, encoignure Douane.
3 sept C. M. SIMPSON

NOUVELLEMENT reçu et à vendre en magasin
50 caisses anchois,
50 do saucissons assortis par
3 sep S. Vs. BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en débarquement du navire le Thracian venant de Bordeaux
50 barriques vin rouge,
100 paniers anisette superfine,
50 caisses liqueurs superfines, en bouteilles et cruchons,
600 boîtes et demi boîtes sardines.
EN MAGASIN:
1,000 caisses vin rouge St-Julien, Chateau L. Chateau Margaux et Cantonac.
100 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
50 do 24 demi bouteilles do.
100 do liqueurs surfine.
40 douzaines encre [illegible] bouteilles, de litre, à vendre par S. Vs. BARRETT,
3 sep 21 Gravier

CLOUS—1100 barillets assortis, à vendre par
ROBERTS & HALL,
3 sept 75, rue Magasins

EPICES MOULUES—310 paquets, gingembre, de Sumatra et Cayenne, piment, casse, clous de girofles, moutarde, &c &c, à vendre par ROBERTS & HALL,
3 sept 75, Magasins

SUCRE HAVANE—430 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par L. CANTIN
1 sept 42, Gravier

AMANDES—100 caisses amandes douces sans coquilles, 15 do amandes amères, en débarquement du Grecian, à vendre par L. CANTIN
1 sept 42 Gravier

SUCRE—[illegible] caisses en débarquement du brick [illegible] Howes, à vendre par L. CANTIN
1 sep 42, Gravier

BOTTES SOULIERS ET BRODEQUINS.—200 caisses en magasin, comprenant un assortiment varié de chaussures fraîches, à vendre par
R. G. HOBBS, 12 rue Douane

Aussi—[illegible] caisses en débarquement des [illegible] Manchester, Orbelin et Oneco.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Thracian de Bordeaux:
[illegible] caisses vin rouge, de la [illegible] récolte,
[illegible] assortis [illegible]
[illegible] cruches eau de vie
[illegible] Marasquino de Zara,
[illegible] Absinthe suisse,
[illegible] Conserves alimentaires, [illegible]
[illegible] de 12 bouteilles chacune, &
[illegible] LOREILHE & Co
Encoignure Royale et Douane.

VINS—150 barriques vin rouge, diverses qualités,
Vin rouge en grandes bouteilles et demi bouteilles,
Vin blanc en demi bouteilles,
20 barils vin blanc, Haut Sauterne,
Vin blanc de Jurançon, en [illegible]
Vin rouge en caisses, St Emilion [illegible]
Vin rouge en caisses, [illegible]
[illegible] de diverses qualités [illegible]
à vendre par B. TALAMON,
14 août 80 rue St Louis

PRUNES—30 caisses de 12 lb. [illegible] en débarquement du navire Thracian et à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
27 août 34 Vieille Levée

SALAISONS—150 caisses capres, olives et cornichons en débarquement du navire Thracian, à vendre par RAYMOND CAHUZAC
26 août 34 Vieille Levée

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lawrence, de Bordeaux
20 barriques de vin rouge, Chateau de Bernoné, M[illegible] de 1841.
8 do do Médoc.
9 demi barriques vin blanc, Sauterne.
VOR. MAIGNAN,
4 sept 27 rue St. L[illegible]

FARINE—300 barils farine City Mills, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co
4 sept 34, Tchoupitoulas

FARINE—300 barils Star, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co
4 sept 34, Tchoupitoulas

FARINE—1000 barils excellent St Louis, 100 do farine de ménage, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co
4 sept 34 Tchoupitoulas

CIGARES—130,000 cigares venant d'arriver de la Havane, comprenant des marques les plus recherchées telles que Estrella, Jodio Errante, Amazona, V[illegible] Franklin, Elba, Aussi par des arrivages précédents mille cigares en grandes variétés et de bonnes marques, dimensions et qualités, en magasin et à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & Co
4 sept 34 Tchoupitoulas

VIN—15 barriques Montferrand, 8 [illegible] 12 dito Queyries, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & C.
25 août 34 Tchoupitoulas

HUILE d'Olive—90 caisses huile de Marseilles, marque de Plagniol, à vendre par
REYNAUD, CUCULLU & C
25 août 34, Tchoupitoulas

PORC—90 barriques jambons, épaules, plats, côtes, qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co

MARCHANDISES D'AUTOMNE.

PAR le navire Geo. Stevens, de Liverpool, nous avons reçu quelques colis de très belles marchandises [illegible] lesquelles nous appelons l'attention des [illegible] de la ville. H. DE GOER & RIFFLARD
20 août 21, rue des Magasins

BOMBAZET noir—Quelques caisses Bombazet qualité supérieure, en débarquement du navire Stevens, de Liverpool, importé expressément pour le marché, et à vendre en gros, à bas prix
H. DE GOER & RIFFLARD
20 août 21, rue des Magasins

MERINOS anglais—En débarquement du navire [illegible] venu de Liverpool, six caisses Mérinos anglais, couleur de fantaisie, à vendre à bas prix pour clore tant. H. DE GOER & RIFFLARD
20 août 21, rue des Magasins

EN débarquement du navire Geo. Stevens de Liverpool, une caisse de damassés à dessins nouveaux, tout nouveau style, que l'on vendra en gros à bas prix. H. DE GOER & RIFFLARD
21 août 21 Magasins

AUX MARCHANDS TAILLEURS.—Les soussignés ont reçu par le navire Geo. Stevens, de Liverpool:
Deux caisses de tweeds anglais, [illegible]
Une caisse casimir à carreaux, [illegible]
Une dito serge à dessins, [illegible]
Une dito étoffes à gilets, Marseille riche,
H. DE GOER & RIFFLARD
20 août 21, Magasins

PIQUE de Marseille,—Nous appelons l'attention des tailleurs sur les articles suivants
Courtepointes de Marseille 10, 11/4, 12/4, 14/4
Idem 6/4 pour berceaux, couvertures de toutes couleurs, 5/4. H DE GOER & RIFFLARD
20 août 21, Magasins

CHAPEAUX DE PARIS.

MODE D'AUTOMNE.

LES soussignés ont reçu trois caisses de chapeaux feutre noir, nouveau style, qu'ils vendront à très bon marché pour du comptant.
H. DE GOER & RIFFLARD,
6 août 21 Magasins

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne de chez le soussigné [illegible] d'août dernier, la négresse EVE, âgée d'environ 25 ans, taille moyenne, parlant l'anglais [illegible] français, s'habillant presque toujours en [illegible] de demi deuil, [illegible] Il lui manque quelques dents de devant [illegible] supérieure, les lèvres grosses, taille [illegible]

La récompense ci-dessus sera payée à qui la logera dans une des geoles de cette ville, et en donnera avis à M. V. Allain, rue Conti No. 17.
4 sept 1m A. TROUARD

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marronne le [illegible] dernier la griffe NANCY, bien connue sous le nom d'HORIETTE, âgée de dix-huit à vingt ans, [illegible] mince, haute de cinq pieds quatre à cinq pouces, parlant anglais et français, le regard un peu [illegible] quand on lui parle.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui la ramènera à sa maîtresse, rue Bagatelle, No. 35, entre Craps et Grands-Hommes.
4 sep—3 CÉLESTE LEMELLE

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Le mulâtre EDOUARD, parti marron le 2 courant de l'habitation de M. Jos. E. Whitney, près Plaquemines, qui dit que le 2 courant, il est mis à bord du steamer Rainbow pour être renvoyé à son maître, est parvenu à s'échapper du bord du steamer ce même après midi. C'est un assez joli mulâtre, de la taille d'environ 4 pieds 11 pouces, âgé de [illegible] 20 ans, ayant le regard en dessous lorsqu'on lui parle, [illegible] Il parle anglais et français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera à
M'CALL & ADAMS
31 août [illegible] 62 Gravier

QUINZE PIASTRES DE RECOMPENSE.

ABSENT de l'habitation du soussigné [illegible] McDonoghville, depuis samedi dernier, le [illegible] SAM, âgé d'environ trente ans, taille de 5 pieds ou 6 pouces, teint [illegible] Il [illegible] l'anglais et le français, il a le regard un peu en dessous, le front très bas, sans barbe, le teint jaunâtre [illegible] dans les environs du [illegible] Poydras, [illegible]

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne [illegible]
A. DELPIT
28 août—12 [illegible] rue St Louis